



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – DAVID J.-P. – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E. – GALTRAIN P. – AUTRAN C. – ZATILLA A. – AUTHIER J.-C. – CERESA C.

Pouvoirs M.M. : REDELSPERGER A.-M. à NOEL M.-J.
VIZZA E. à PEYRE J.

Absents M.M. : FACCHINI M. – DROGREY C. – PIGNATO L. – GRILLI N.

Les conseillers présents, au nombre de treize, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Patricia GALTRAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2014

Adopté à l'unanimité.

1. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique qu'en fin d'année, le trésorier présente un état des débiteurs (sociétés, particuliers ou institutionnels) pour lesquels la mise en œuvre des poursuites s'avère impossible ou infructueuse. Monsieur le Maire présente l'ensemble des côtes susceptibles d'être admises en non-valeur par mandat au compte 654 (particuliers et sociétés) ainsi que les côtes susceptibles d'être annulées par émission d'un mandat au compte 673 (institutionnels) et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les différents cas.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'admettre les côtes suivantes en non-valeur :

- Budget général :

NOM	MOTIF ANV	COTE	MONTANT
PAROISSE NOTRE DAMEN	Petit reliquat	2013	0.06
CHIONO	Petit reliquat	2012	0.30
DEBARD JACKY	Pas de tiers saisissable	2012	577.40

Total des côtes à admettre en non-valeur au budget général : 577,76 €

- Budget Régie de l'Eau et de l'Assainissement :

NOM	MOTIF ANV	COTE	MONTANT
ALBANO JEAN	Petit reliquat	2013	0.09
DELLE MONACHE FRANCO	Pas de tiers saisissable	2012	60.80
		2012	60.80
		2013	62.00
		2013	62.00
FENOLL STEPHANIE	Procédure de liquidation judiciaire BDF	2010	80.79
		2010	118.66
GADALLA MOHAMED	Pas de tiers saisissable	2012	194.71
		2012	144.85
		2013	180.97
		2013	192.45
GOURAY BRUNO	Personne indigente	2009	90.50
		2009	73.00
		2010	80.00
		2010	76.50
MARI STEPHANE	Pas de tiers saisissable	2013	62.00
PALLANCA JEAN PAUL	Petit reliquat	2013	0.01
PASSERON PAULE	Petit reliquat	2013	0.06
POUSSE OLIVIER	Procédure de liquidation judiciaire BDF	2009	90.50
		2009	118.66
		2010	98.18
		2010	64.25
		2011	67.84
		2011	73.22
		2012	97.76
		2012	128.23
		2013	94.87
		2008	35.98
TISSERAND FABRICE	Procédure de RJ/LJ	2012	83.72
		2012	64.62
VIEIRA ANTUNES PATRICIA	Petit reliquat	2013	1.68

Total des côtes à admettre en non-valeur au budget de l'Eau et de l'Assainissement : 2 559,70€

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - TARIFS 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Prix du m3 d'eau
 - . 15 premiers m3/semestre 0,33 €
 - . au-delà 1,22 €
- Prix du m3 d'eau rejeté dans le réseau d'assainissement : 1,17 €
- Forfait assainissement pour les usagers disposant de leur propre ressource en eau.....134,89 €/an
- Redevance Agence de l'Eau0,13 € /m3 d'eau
- Tarif spécifique Abattoir5,43 €/m3
- Dépotage20,92 €/m3

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DROITS ET REDEVANCES 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux droits et redevances de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Droits de Location Compteur Eau

	<i>Par semestre</i>
Compteur de 15 à 20	20,09 €
Compteur de 30	46,74 €
Compteur de 40	69,14 €
Compteur de 50	91,28 €
Compteur de 60	159,76 €
Compteur de 100	169,61 €

Redevance part fixe

	<i>Eau</i>	<i>Assainissement</i>
Compteur de 15 à 20	15,15 €	27,67 €
Compteur de 30	25,00 €	45,66 €
Compteur de 40	32,50 €	59,37 €
Compteur de 50	45,00 €	70,70 €
Compteur de 60	48,48 €	75,75 €
Compteur de 100	80,50 €	90,90 €

En cas de branchements multiples (Compteur desservant plusieurs logements), une majoration de 50 % par logement desservi sera appliquée aux droits de location et à la redevance d'entretien des réseaux.

Redevance pour 1ère pose d'un compteur Eau

Partie Fixe	391,61 €
Main d'œuvre à l'heure	55,41 €
Frais de déplacement (Forfait)	22,81 €

+ Matériel nécessaire à la pose du compteur selon tarification, ci-dessous :

❖ Robinet d'arrêt avant compteur

Robinet d'arrêt de 15	22,81 €
Robinet d'arrêt de 20	33,67 €
Robinet d'arrêt de 30	90,21 €
Robinet d'arrêt de 40	123,94 €

❖ Douille de purge

Douille de purge de 15	22,81 €
Douille de purge de 20	25,01 €
Douille de purge de 30	45,61 €
Douille de purge de 40	56,48 €

❖ **Robinet arrêt après compteur**

Robinet arrêt APC dn 15	23,83 €
Robinet arrêt APC dn 20	35,88 €
Robinet arrêt APC dn 30	90,21 €
Robinet arrêt APC dn 40	111,99 €

❖ **Robinet arrêt Purge**

Robinet arrêt purge automatique dn 15	43,46 €
Robinet arrêt purge automatique dn 20	47,77 €

❖ **Détendeur Régulateur**

Détendeur FF $\frac{3}{4}$ ISOBAR	117,42 €
Détendeur FF 1ISOBAR	168,12 €

❖ **Robinet arrêt avant compteur**

Robinet AVC 15 mm Tube PVC 25	33,67 €
Robinet AVC 20 mm Tube PVC 32 X 1	56,48 €

❖ **Clap. Antipollution**

Clap. Antipollution + Bouchon D 15 311	20,60 €
Clap. Antipollution + Bouchon D 20 311	42,33 €

❖ **$\frac{1}{2}$ raccord 2 pièces**

$\frac{1}{2}$ raccord 2 pièces – 20	22,81 €
$\frac{1}{2}$ raccord 2 pièces – 40	43,46 €
$\frac{1}{2}$ raccord 2 pièces – 50	43,46 €

❖ **Coude F Type 122**

Coude dn 25* 1/2"	23,84 €
Coude dn 25* 3/4"	19,57 €
Coude dn 32* 1"	25,01 €
Coude dn 32* 3/4"	31,47 €

❖ **Coude Egal Type 120**

Coude dn 20	22,81 €
Coude dn 25	27,16 €
Coude dn 32	34,49 €
Coude dn 40	51,05 €

❖ **Manchon Egal Type 100**

Manchon dn 20	17,37 €
Manchon dn 25	16,29 €
Manchon dn 32	22,81 €
Manchon dn 40	28,24 €

Redevance de remplacement de compteur

Compteur de 15 à 20	202,20 €
Compteur de 30	627,39 €
Compteur de 40	840,62 €
Compteur de 50	1 254,88 €
Compteur de 60	1 680,22 €
Compteur de 100	2 016,47 €

Droit de Fermeture et Réouverture du Branchement

Forfait	28,24 €
---------	---------

Tube Allonge ml

Tube allonge	23,84 €
--------------	---------

Robinet PEC RBA

Robinet dn 20	48,94 €
Robinet dn 25	57,61 €
Robinet dn 32	85,85 €
Robinet dn 40	98,93 €

Collier de prise en charge

Collier PEC.PB FTE ou PVC	57,61 €
---------------------------	---------

Bouche à clé

Bouche à clé Pava 14 kg	90,21 €
Bouche à clé Pava 10 kg	84,78 €
Bouche à clé totale 3,4 kg	22,81 €

Forfait pour prise en charge sur le réseau : 554,49 €

Exécution de partie fixe du branchement comprenant :

Collier PEC, Robinet PEC RBA D20 P/25 Extérieur, BAC PAV 10 – 14 Kg, Tube allonge
Main d'œuvre et déplacement

Branchement particulier de Dn 25 et 32 en €/ml : 275,07 €/ml

(Ouverture et fermeture de tranchée)

Caution abonnement : 196,75 €

Niche à compteur « Compozit 800 » :

- Fourniture : 398,95 €

- Pose : 335,93 €

Coffret « Paninter » isolé :

- Fourniture : 326,23 €

- Pose : 326,23 €

Redevance pour raccordement à l'égout : 4,38 €/m²

Dépannage égout :

- Forfait : 67,35 €

- Coût horaire : 55,41 €/heure

Interventions sur autres communes :

- Forfait : 67,35 €

- Déplacement : 0,86 €/km

- Coût horaire : 55,41 €/heure

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. LOCATION PONCTUELLE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS A UN ORGANISME PRIVE

Monsieur le Maire explique qu'il arrive que des organismes privés souhaitent utiliser des salles communales pour des réunions ou des formations.

Il propose un tarif de location à la journée de 80 euros pour permettre à des organismes privés d'utiliser la salle des associations.

Le Conseil Municipal propose que les salles suivantes puissent être louées à des organismes privés ou des associations extérieures pour des formations ou des réunions exceptionnelles : Salle des Associations, Maison pour Tous, Atelier Musical.

Les utilisateurs associatifs habituels restent prioritaires. Des conventions seront établies pour chaque occupation.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSIONS

Monsieur Gérard MICOL, conseiller municipal délégué à la direction des services techniques communaux, a effectué, pour les besoins du service, un déplacement au salon POLLUTEC de Lyon le 4 décembre 2014. Ce déplacement ayant occasionné une dépense

d'hébergement de 107,10 €, Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser Monsieur Gérard MICOL du montant de ces frais.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6. DECISIONS MODIFICATIVES

1 /DECISION MODIFICATIVE N°5 **BUDGET GÉNÉRAL**

Afin de permettre les intégrations des travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur, Monsieur le Maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

Section d'investissement

En dépenses

Compte 2135-127	Four communal	20 784,96
Compte 2128-113	Vallons Naudié et Gralet	5 280,00
Compte 2138-136	Aménagement du camping	545 172,93
Compte 2152-139	Voirie communale 2012	134 667,71
Compte 2152-144	Voirie communale 2013	254 832,91

En recettes

Compte 1323-136	Subventions département	55 000,00
Compte 238-136	Avances et ac. des immob. corporelles	467 277,00
Compte 1323-139	Subventions département	143 978,00
Compte 238-139	Avances et ac. des immob. corporelles	117 229,00
Compte 1323-144	Subventions département	185 726,00
Compte 238-144	Avances et ac. des immob. corporelles	97 840,00
Compte 1323-127	Subventions département	-82 270,70
Compte 1321-136	Subventions Etat	-24 040,80

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°4 **BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section d'exploitation :

- ***Pour permettre l'admission des créances en non-valeur :***

En dépenses :

Compte 6541-65	Créances admises en non-valeur	1 560
Compte 604-011	Achat d'études, prestations	- 1 560

- ***Pour permettre le remboursement anticipé d'emprunt :***

En dépenses :

Compte 66111-66	Intérêts réglés à l'échéance	16 100
Compte 6226-011	Honoraires	-5 000
Compte 6063-011	Fourniture d'entretien et de petit matériel	-11 100

Section d'investissement :

- ***Pour permettre l'intégration des travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage :***

En dépenses :

Compte 215/48	Install., mat. et outil. Techniques/STEP	9 284,55
Compte 215/52	Install., mat. et outil. Techniques/AEP Sign.	32 835,34

En recettes :

Compte 1323/48	Subvention département	9 284,55
Compte 1323/52	Subvention département	23 505,00
Compte 1328/52	Subventions autres	9 330,34

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **LIMITATION DE VITESSE SUR LES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2014 limitant la vitesse des véhicules sur les voies communales à 30 km/h.
Il propose au Conseil d'ajuster ces limitations.

Le Conseil Municipal souhaite ajourner ce point et se décider ultérieurement en fonction de la réglementation applicable.

- **DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF**

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au sport, à la culture et à la vie associative explique qu'il convient de reconduire pour l'année 2015 les actions du service animation en termes de parentalité et d'enfance-jeunesse.

Il présente le projet « Tous ensemble » qui consiste à réaliser cinq temps forts dans la vie sociale du village et qui s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide au fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Ce projet, qui se déroulera sur une période d'un an, vise à mieux associer le plus de publics différents au sein d'une même action.

Dans ce cadre, Monsieur Joseph PEYRE propose de solliciter une aide de 12 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 20h30.

La Secrétaire

Le Maire

Patricia GALTRAIN

Robert VELAY